



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 03

Réunion du :	Mardi 30 août 2022
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	MME Huguette CARPENTIER
Membre :	M. Frédéric BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Préparation saison 2022 – 2023

INFORMATIONS

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard **en semaine**

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

Pour toutes les compétitions la Commission informe les clubs que lors de la première journée aucun report ne sera accepté

INFORMATION REUNION

**Réunion d'informations avec les clubs (U15F à Séniors)
Vendredi 9 septembre 2022 à 18h00 – District du var**

CORRESPONDANCE

AS CALLAS CANTON : engage une équipe Sénior à 8.

SIX FOURS LE BRUSC : Annulation d'inscription séniors à 8.

AS MAXIMOISE : N'engage pas d'équipe Séniors à 8.

PIVOTTE SERINETTE : Annulation d'inscription Séniors à 8.

US PIGNANS : N'engage pas d'équipe Séniors à 8.

ASPTT TOULON : N'engage pas d'équipe Séniors à 8.

SC DRAGUIGNAN : Engage une équipes U15F à 11. En attente de complément d'information.

CHAMPIONNAT FEMININES A 11

1^{ere} journée 25 septembre 2022

Le Championnat se déroulera en deux phases

1^{ere} phase : match aller/retour,

2^{eme} phase : match aller uniquement (Un tirage au sort sera effectué pour déterminer l'ordre de la 1^{ere} journée)



Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus (en tenant compte des bonus/malus) dans la totalité des matchs

Le vainqueur sera déclaré Championne du Var représentera le District du Var pour les Play off d'accession en R1

Equipes engagées : 6 équipes

US CARQUEIRANNE LA CRAU - SC DRAGUIGNAN – HYERES FC – ASPTT HYERES – RC LA BAIE - LORGUES ET. S 1

ENGAGEMENTS

SENIORS A 8

Repêchage de la D2 pour la D1 au vu de l'arrêt de certain club

D1	D2
S.O. LONDAIS	AS. CALLAS CANTON
U. A. LA VALETTE	PAYS DE FAYENCE
AS ST-CYR	LORGUES ETS.2
BESSES	CAMPS LA SOURCE
FC ROCBARON	EF. C SEYNOIS
O. ST-MAXIMOIS	LE MUY
F.C PUGET	US SANARY
CA ROQUEBRUNOIS	US ST-MANDRIER

U18F à 8

U.S CADIERENNE – A.S.LES VALLONS – O.ST MAXIMIN – ENTENTE PIVOTTE SERINETTE.

COUPE DU VAR FEMININE U18 A 8

La décision d'organiser une Coupe dans cette catégorie, sera prise lors de la réunion avec les clubs (en fonction du nombre d'équipe)

U15F à 8

US CARQUEIRANNE LA CRAU – S.C DRAGUIGNAN – EFC FREJUS ST RAPHAEL – HYERES FC – U.S CADIERENNE – EFC SEYNOIS – J.S BEAUSSETANNE – ET.S LORGUES – F.C PUGET – ENTENTE PIVOTTE SERINETTE – J.S MOURILLON TOULON ELITE FUTSAL – SP TOULON

Le championnat se déroulera en 2 phases :

1^{ère} phase : poule unique (matchs aller uniquement)

Au terme de la 1^{ère} phase, les clubs classés au sept premières places (après les bonus / malus) seront intégrés dans le championnat D1. Les clubs restants iront dans la poule D2.



COUPE DE FRANCE FEMININE

CLUBS DISTRICT ENGAGES SENIORS à 11

HYERES FC – RC LA BAIE – SC DRAGUIGNAN – AS PTT HYERES

Tour N°1 :

A jouer le 18 septembre 2022

ASPTT HYERES – LA CADIERE

COUPE DE LIGUE FEMININE

CALENDRIER COUPE SENIORS FEMININE 2022/2023

1^{ER} TOUR : 20 Novembre 2022

2^{eme} Tour : 17 Décembre 2022

1/8 Finale : 07 Janvier 2023

1/4 Finale : 19 Mars 2023

1/2 Finale : 29 Avril 2023

Finale : 21 Mai 2023

CALENDRIER COUPE U18 FEMININE 2022/2023

1^{er} Tour : 24 septembre 2022

HYERES FC / MARIGNANE-GIGNAC FC

FOOT ASSO MARSEILLE FEMININ / CARQUEIRANNE LA CRAU

DRAGUIGNAN / FC ST VICTORET

TOULON FC / AS CANNES

1/8 Finale : 26 Novembre 2022

1/4 Finale : 18 Mars 2023

1/2 Finale : 8 Avril 2023

Finale : 21 Mai 2023

*Prochaine réunion
Mardi 6 Septembre 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN

La Secrétaire : Huguette CARPENTIER